

Bolivie : un procès politique contre la présidente de facto ?



Sucre, 3 avril (RHC)- La Secrétaire du Comité des Droits de l'Homme et de l'Égalité de Chances de la Chambre des Députés de la Bolivie pour le Parti Mouvement vers le Socialisme (MAS), Sonia Brito a déclaré que l'on évalue la possibilité de soumettre à un procès politique la présidente de facto, Jeanine Áñez, pour avoir violé le droit à la vie et à la santé de ses concitoyens.

Sonia Brito a ainsi réagi après que le gouvernement de facto ait ratifié sa décision, moyennant le décret 4200 de maintenir les frontières fermées et de ne pas permettre le retour d'environ 220 Boliviens coincés dans la localité d'Huara, au Chili.

La présidente a affirmé que laisser entrer ces citoyens boliviens serait un danger imminent face à la propagation du Covid-19 dans le territoire national.

Selon ce qu'a déclaré le ministre bolivien de la défense de facto, Luis Fernando López, après une visite à la frontière avec le Chili l'on va blinder le pays en fermant la frontière comme il se doit, à 100% (...) « nous allons protéger la vie de la grande majorité des Boliviens » -a-t-il signalé.

Pour le MAS et pour différentes organisations sociales, ces déclarations vont à l'encontre de la Constitution et elles violent le droit à la vie de 220 citoyens qui se trouvent à la frontière en attendant qu'on leur permette de rentrer dans leur pays.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/218712-bolivie-un-proces-politique-contre-la-presidente-de-facto>



Radio Habana Cuba